

Rapport Orientation Budgétaire

de l'année 2026

Séance comité syndical du 16 décembre 2025



PRÉAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire est un exercice obligatoire concourant à la transparence des comptes publics. Son objectif est de donner suffisamment d'éléments pour comprendre la situation budgétaire du syndicat intercommunal de Musique Jean-Wiéner et le contexte dans lequel s'inscrivent les orientations proposées.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat doit avoir lieu pour présenter les orientations générales de l'exercice 2026 durant lequel il est proposé aux représentants de chaque commune membre d'intervenir.

Ce débat va s'effectuer sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels éventuels.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 est donc constitué de quatre parties

I. Le cadre de l'élaboration du budget 2026.

II. Les principales mesures du projet de loi de finances 2026 qui ont un impact sur les finances des collectivités territoriales.

III. Les éléments estimatifs de la situation financière du Syndicat Intercommunal de Musique Jean-Wiéner pour l'année 2026.

IV. Les orientations budgétaires possibles pour l'année 2026.

Dans un contexte national et international complexe, l'enjeu principal du SIM Jean-Wiéner est de présenter un budget qui réponde aussi bien à la demande des communes adhérentes mais qui doit aussi permettre la mise en œuvre du projet d'établissement 2024/2028.

Les orientations budgétaires présentées dans ce rapport donnent les moyens au conservatoire de musique d'accomplir ses missions.

À l'issue de ce débat, le budget 2026 pourra être finalisé et sera voté lors d'un prochain comité syndical dans un délai maximum de 10 semaines.

I. LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2026

Les orientations budgétaires 2026 sont établies dans un contexte politique national incertain. Le gouvernement français, dans son Projet de Loi des Finances 2026 (PLF), vise à concilier trois priorités : financer les stratégies clés du pays, préserver le modèle social français et restaurer des marges de manœuvre budgétaires pour faire face à d'éventuelles crises futures.

Pour atteindre son objectif, des mesures budgétaires sont prévues dans le PLF 2026 :

- Réduction des dépenses des ministères et de leurs opérateurs, tout en allouant 10,5 milliards d'euros supplémentaires aux politiques prioritaires.
- Hausse limitée à 2,4 milliards d'euros des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales.
- Augmentation de la fiscalité de 6,5 milliards d'euros, ciblant principalement les contribuables les plus aisés.
- Renforcement de la lutte contre la fraude fiscale, sociale, douanière et aux aides publiques, avec un accroissement des effectifs dédiés.

Le contexte économique et financier au niveau national

La croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) est estimée à 1 % en 2026. C'est une prévision prudente compte tenu des incertitudes internationales (tensions géopolitiques, inflation résiduelle, ralentissement chez certains partenaires commerciaux).

Le déficit public devrait s'établir à 4,7 % du PIB en 2026, en amélioration de 0,6 point par rapport à 2025.

La trajectoire de réduction du déficit s'appuie sur un effort de 31 milliards d'euros en 2026, combinant économies (17 milliards) et nouvelles recettes (14 milliards).

L'inflation, bien qu'en net repli par rapport aux pics de 2022-2023, reste surveillée, avec des pressions persistantes sur certains prix (énergie, alimentation).

II. PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Les collectivités territoriales sont appelées à contribuer à hauteur de 4,6 à 5,3 milliards d'euros à l'effort national de redressement des finances publiques, soit environ 13 % de l'effort total demandé au secteur public. Certaines estimations évoquent même un effort réel proche de 7,5 à 8 milliards d'euros.

Les concours financiers de l'État aux collectivités s'élèvent à 53,4 milliards d'euros en 2026, en baisse de 1,1 milliard par rapport à 2025.

Le PLF 2026 accentue la suppression ou la réduction de plusieurs recettes fiscales locales : suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales (21 milliards d'euros de perte), disparition progressive de la CVAE (8 milliards d'euros de perte pour les collectivités), et gel ou réduction des dotations de l'État.

Il est prévue également la hausse des cotisations auprès de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), pour un montant de 1,3 Mds pour les employeurs territoriaux (Projet de Loi de Financement pour la Sécurité Sociale – PLFSS).

Toutes ces mesures réduisent l'autonomie financière des collectivités, pourtant garantie par la Constitution, et limitent leur capacité à investir, notamment dans la transition écologique et les services publics locaux.

En résumé, le PLF 2026 impose aux collectivités territoriales un effort budgétaire sans précédent, qui menace leur capacité d'investissement et leur autonomie financière, tout en creusant les inégalités entre territoires.

Le manque de majorité absolue à l'Assemblée nationale et les équilibres politiques qui en résultent rendent l'issue des mesures de la loi de Finances très incertaine, compliquant ainsi les projections budgétaires.

III – ÉLÉMENTS ESTIMATIFS DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE JEAN-WIENER POUR L'ANNÉE 2026.

Dans ce contexte, l'enjeu principal du SIM Jean-Wiener est de présenter un budget qui réponde à la demande des communes adhérentes et qui doit permettre la mise en œuvre du projet d'établissement 2024/2028.

1/ Affirmer une volonté politique

Le Syndicat Intercommunal de Musique Jean-Wiener réaffirme sa volonté d'élargir l'accès à l'art et à la culture et de renforcer la solidarité sociale.

Il est rappelé que le projet d'établissement couvre la période 2024/2028 et s'oriente vers les 3 axes majeurs suivants :

- UNE IDENTITÉ FORTE LIÉE AU CŒUR DE MÉTIER DES CONSERVATOIRES
- UN ÉQUIPEMENT INSÉRÉ DANS LE TERRITOIRE
- UNE ACTION RENFORCÉE EN DIRECTION DES JEUNES

La mise en œuvre des 3 orientations politiques générales se déclinera dans 5 champs d'actions :

- Les missions (fonctions, formations, recrutements)
- Les partenariats (éducation nationale, acteurs du territoire, réseaux)
- La pédagogie (cursus, parcours jeunes, amateurs)
- La lisibilité et la visibilité (communication, clarté, animation)
- Le fonctionnement (locaux, instruments, gestion général)

Le budget 2026, comme les suivants, devra soutenir ce projet dans les domaines ciblés par ce document.

Il est rappelé que pour mener à bien ses missions, le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Musique Jean-Wiener doit continuer à conserver un corps enseignant et une équipe administrative compétents; des tarifs

incitatifs et un important parc instrumental mis à disposition des élèves ; une diffusion dynamique tout au long de l'année grâce aux ensembles instrumentaux, vocaux et théâtraux constitués au sein du conservatoire.

Enfin, l'investissement doit s'orienter vers l'acquisition de matériels informatiques afin que l'enseignement de la musique puisse s'appuyer sur les nouvelles technologies et attirer un nouveau public.

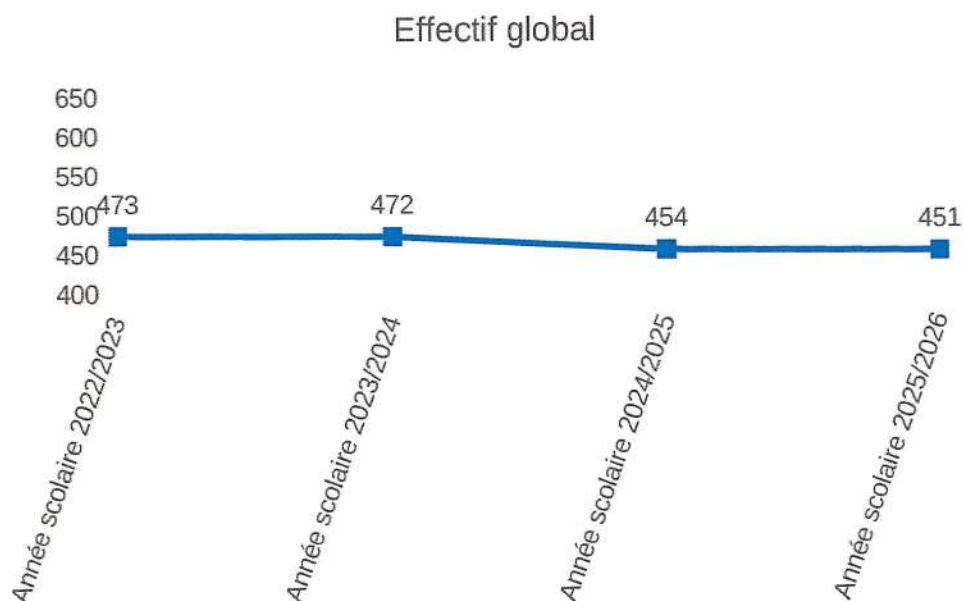
2/ Quelques chiffres

Pour l'année scolaire 2025/2026, le SIM Jean-Wiéner rayonne sur 1270 élèves et usagers qui se répartissent en 3 familles :

- 1 - le cœur de métier (enseignement et diffusion) pris en charge financièrement par le syndicat intercommunal,
- 2 - les activités spécifiques à la charge de la ville adhérente qui le demande,
- 3 - les partenariats conventionnés à la charge de l'institution partenaire.

Soulignons que parmi ces élèves et usagers, 451 sont inscrits dans un cursus ou un parcours représentant le cœur de métier du conservatoire (GRAPH1). Le nombre d'élèves inscrit dans un cursus est en baisse depuis plusieurs années. Cette érosion est à surveiller même si l'on sait qu'à chaque départ d'un agent de la structure, il y a une perte d'élèves soit parce que l'enseignant·e n'est pas remplacé ou partiellement, soit parce que l'élève ne souhaite pas poursuivre avec un·e autre enseignant·e.

GRAPH 1



L'offre du conservatoire est et doit rester diversifiée. Ainsi, les usagers peuvent accéder à la pratique artistique par différents moyens qu'il soit diplômant ou non, pour une pratique autonome en amateur, pour s'éveiller à l'art et contribuer à l'épanouissement de chacun.

L'effort de visibilité et de lisibilité doit être à la hauteur de l'engagement musical et théâtral que met en œuvre le conservatoire en rayonnant sur les différents territoires.

ORIGINE DES ÉLÈVES/USAGERS	CURSUS ET PARCOURS	ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	PARTENARIATS CONVENTIONNES
Échirolles	270 élèves Dont 42 élèves CHAM Picasso	45 élèves Orchestre à l'école Delaune 44 élèves théâtre à l'école Marcel DAVID	42 musiciens amateurs Écho d'Échirolles
Pont-de-Claix	109 élèves Dont 2 élèves CHAM Picasso	638 enfants Dont 8 enfants atelier théâtre « périscolaire » 630 enfants « intervention en milieu scolaire »	50 résidents à l'EPHAD
Autres communes	72 élèves		
TOTAL DES EFFECTIFS	451	727	92

TOTAL GÉNÉRAL au 1^{er} novembre 2025 :
Rayonnement sur 1270 usagers, enfants et adultes

IV- LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POSSIBLES POUR L'ANNÉE 2026

Le budget 2026 est le dernier du mandat 2020-2026. Il clôture une période particulièrement mouvementée que ce soit par la crise sanitaire, la crise énergétique, la crise budgétaire, l'instabilité mondiale. A ceux-ci s'ajoute l'instabilité politique qui s'est instauré en France ces derniers mois.

Les collectivités territoriales, malgré ces difficultés, ont su faire face pour garantir un service public de qualité et préserver leurs finances.

Dans ce contexte, le SIM Jean-Wiéner prévoit un Budget Prévisionnel 2026 qui fait place à la mise en œuvre d'actions pédagogiques musique/théâtre dans des écoles primaires, des projets musicaux et permet de préparer l'avenir suite à différents départs de la collectivité courant 2026.

Sur le Chapitre 011 (*charges à caractère général*) différentes réflexions ont été menées notamment sur le contrat de l'assurance du personnel et l'entretien des locaux.

Le Chapitre 012 (*charges de personnel*) propose des nominations, des créations de poste pour pallier les différents départs et ainsi réorganiser les services. Conformément au souhait des délégués du comité syndical, ce budget valorise la réussite aux concours, aux examens professionnels et à la promotion interne.

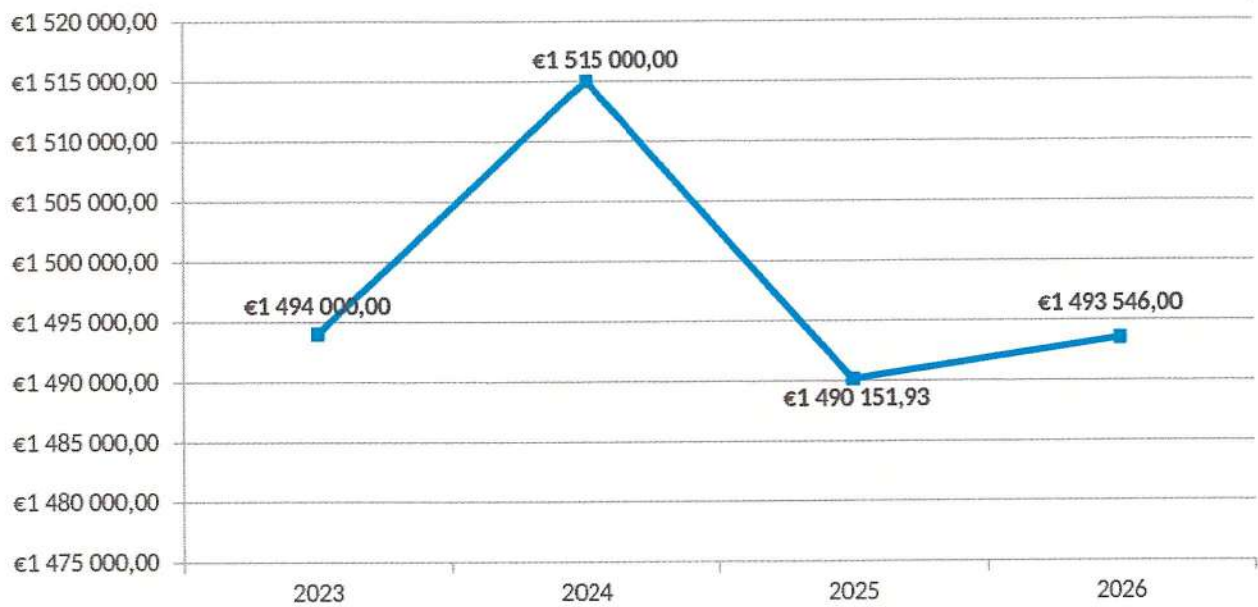
S'ajoute la mise en œuvre de projets musicaux/théâtraux qui demande un effort financier toutefois compensé par l'attribution de subventions des services de l'État, du Conseil Départemental de l'Isère et des communes concernées.

L'estimation de ce budget de fonctionnement est de 1 493 546€ (GRAPH2) pour l'année 2026.

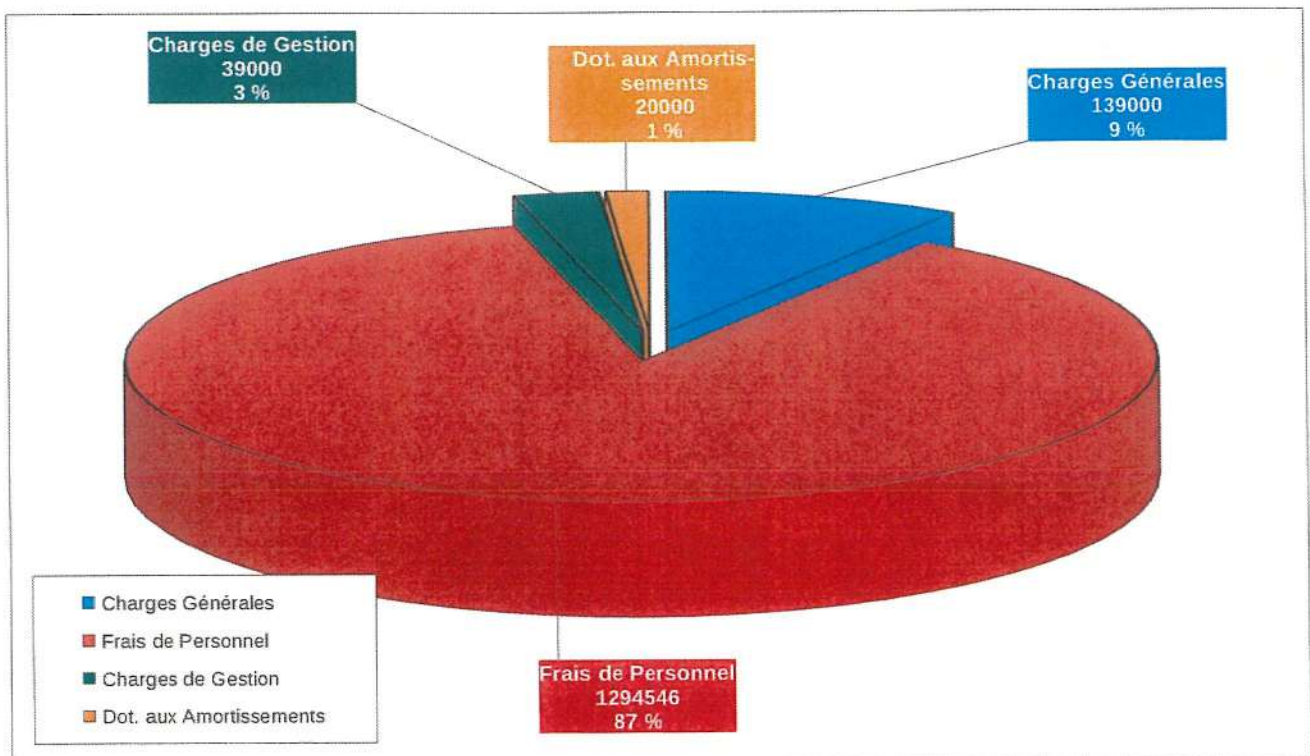
les dépenses sont en hausse de 0,22 % soit un montant de 3 394€ englobant les différentes propositions.

Celles-ci s'expliquent par la prise en compte des projets artistiques 2026 qui sont subventionnés par des sources extérieurs.

GRAPH 2



La répartition des charges prévoit toujours une part importante pour les charges de personnel. Ce poste demeure la variable ajustable principale du Budget du SIM Jean-Wiener.

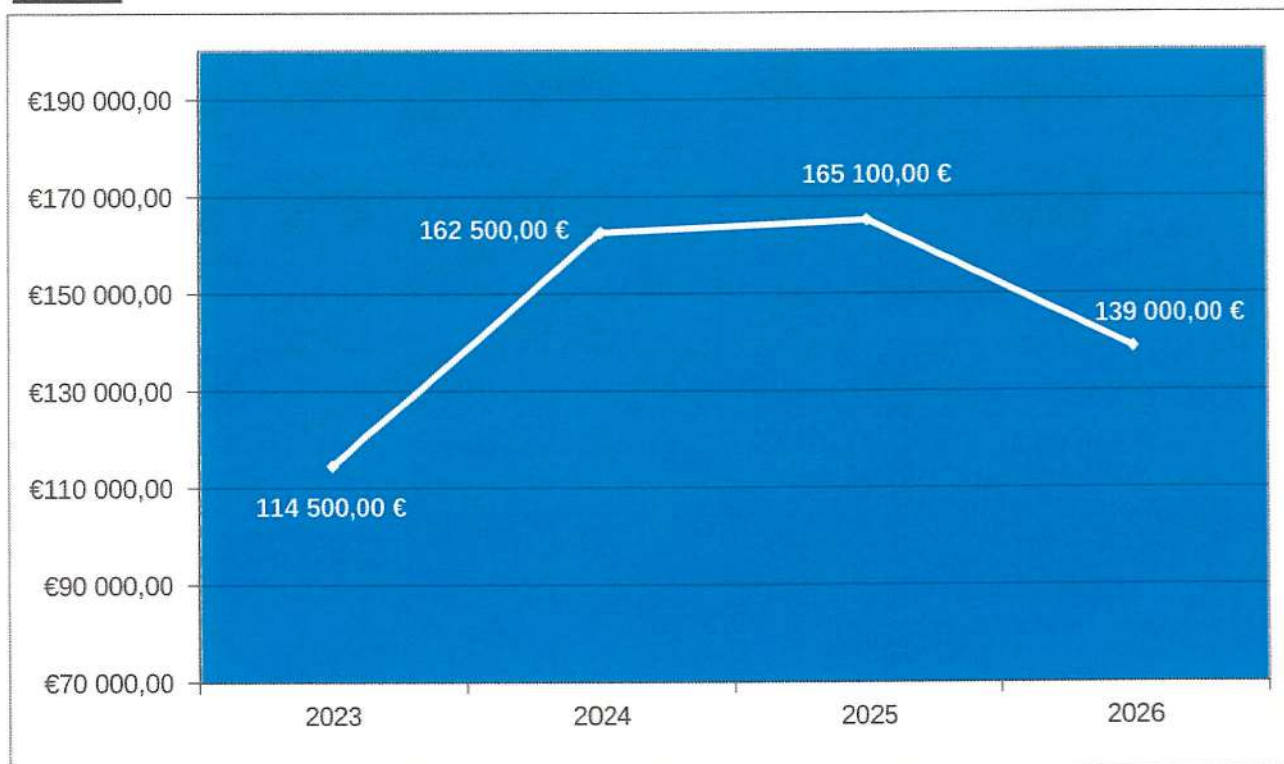


1/ Charges de la collectivité en fonctionnement

1.1 Charges à caractère général (chapitre 011) :

Les dépenses de charges à caractère général sont en baisse de 26 100€.

GRAPH 3



En premier lieu, l'étude de la dépense des fluides (Électricité et Chauffage) ces dernières années, permet de réajuster la prévision à 25 000€, soit -5 000€ par rapport au prévisionnel 2025.

Il avait été constaté en 2025, que l'assurance statutaire du personnel (environ 50 000€) pesait fortement sur le budget de la collectivité. Le contrat a été résilié au 31/12/2025. La nouvelle proposition permet une économie d'environ 30 000€.

Toutefois, pour atteindre ce résultat, des choix de garanties ont été effectués, comme par exemple ne plus couvrir la maladie ordinaire et la maternité mais par contre maintenir la couverture de la longue maladie, la longue durée, les accidents du travail ainsi que le décès.

D'autre part, il est prévu de mettre fin à la convention liant le SIM Jean-Wiéner à la ville de Le Pont-de-Claix pour la mise à disposition du personnel d'entretien des locaux des moulins de Villancourt.

Aussi, le SIM Jean-Wiéner souhaite s'orienter vers une entreprise spécialisée. Il est prévu un surcoût de +6 000€ par rapport à 2025 et +1 500€ pour l'achat de consommables.

D'autres réajustements à la marge ont été effectués sur ce chapitre.

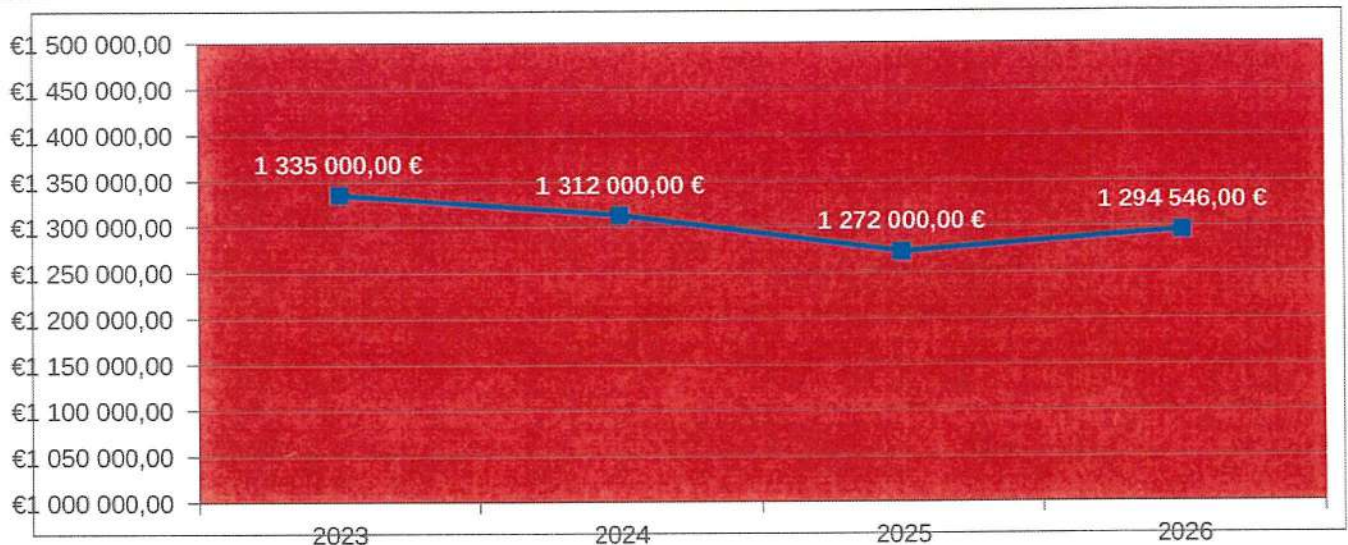
1.2 Les frais de personnel (chapitre 012) :

Les charges de personnel représentent environ 86,68% des dépenses et sont estimées à 1 294 546€ (GRAPH 4) »

Elles sont en hausse de 1,77 % par rapport à 2025 soit + 22 546€.

Il est important de souligner que sans les différents projets musicaux/théâtraux (tous financés par des subventions supplémentaires), ce chapitre serait en baisse de 14 500€.

GRAPH 4



Les augmentations de charges résultant de mesures nationales et locales :

o Mesures nationales :

- Augmentation des cotisations employeur CNRACL : + 24 000€
- Participation à la complémentaire santé = augmentation au 1er janvier 2026 : +1 000€
- Estimation du Fonds de Compensation du Supplément Familial au titre de la contribution que le SIM pourrait verser suivant le coefficient déterminé : +2 900€

o Mesures locales :

- Amélioration des rémunérations (Glissement Vieillesse Technicité, promotion interne et revalorisations des régimes indemnitaires) : +23 600€
- Projets musicaux et pédagogiques (« Prince », ateliers Théâtre, « Passerelle Harmonie », « Harmonie Mécanique ») : +37 000€
- Recrutement en remplacement d'agents ayant quitté la structure pour un équivalent de 2,75 temps plein : +85 400€

Les diminutions de charges résultant de mesures locales :

- Optimisation de l'organisation du service en fonction des différents départs pour un volume de 2,5 équivalent temps plein : -118 000€.
- Autres personnels extérieurs : -24 000€
- Réajustement de différentes indemnités : -5 800€

GRAPH 5 (avant mouvement du personnel)

CATÉGORIE A

Professeur d'enseignement artistique hors classe (INDICE BRUT 620/1015) Directeur	
Professeur d'enseignement artistique de classe normale (INDICE BRUT 450/821) Accordéon Piano/Théâtre	Attaché principal (593/1015) Responsable Administratif Ressources Humaines

CATÉGORIE B

Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe (INDICE BRUT 446/707) Formation Musicale Violon Violoncelle Alto/violon Flûte à Bec Percussions classiques Chant Saxophone Clarinette Pianos Guitares Flûte traversière
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (INDICE BRUT 389/638) FM et musiques actuelles NON TITULAIRE (INDICE BRUT 389/707) Piano/Musiques actuelles Formation Musicale Trompette Trombone Cor Guitare basse Chorale Adultes / Chorale Enfants Intervenant milieu scolaire

CATÉGORIE C

Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe (388/558) Accueil/Scolarité
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe (368/486) Finances/Formation
Agent de maîtrise (390/597) CRDI/Factotum

GRAPH 6 (après mouvement du personnel)

CATÉGORIE A

Professeur d'enseignement artistique hors classe (INDICE BRUT 620/1015)
Directeur

Professeur d'enseignement artistique de classe normale (INDICE BRUT 450/821)
Accordéon
Piano/Théâtre
Saxophone
Direction d'Ensemble

CATÉGORIE B

Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe (INDICE BRUT 446/707)
Formation Musicale
Violon Violoncelle
Alto/violon
Flûte à Bec
Percussions classiques
Chant
Clarinette
Pianos Guitares
Flûte traversière

Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (INDICE BRUT 389/638)
FM et musiques actuelles

NON TITULAIRE (INDICE BRUT 389/707)
Piano/Musiques actuelles
Formation Musicale
Trompette Trombone
Cor Guitare basse
Chorale Adultes / Chorale Enfants
Intervenant milieu scolaire

Rédacteur
(593/1015)
Responsable Administratif
Scolarité

CATÉGORIE C/B

Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe (388/558)
Rédacteur (593/1015)
Ressources Humaines

Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe (368/486)
Rédacteur (593/1015)
Finances

Agent de maîtrise (390/597)
CRDI/Factotum

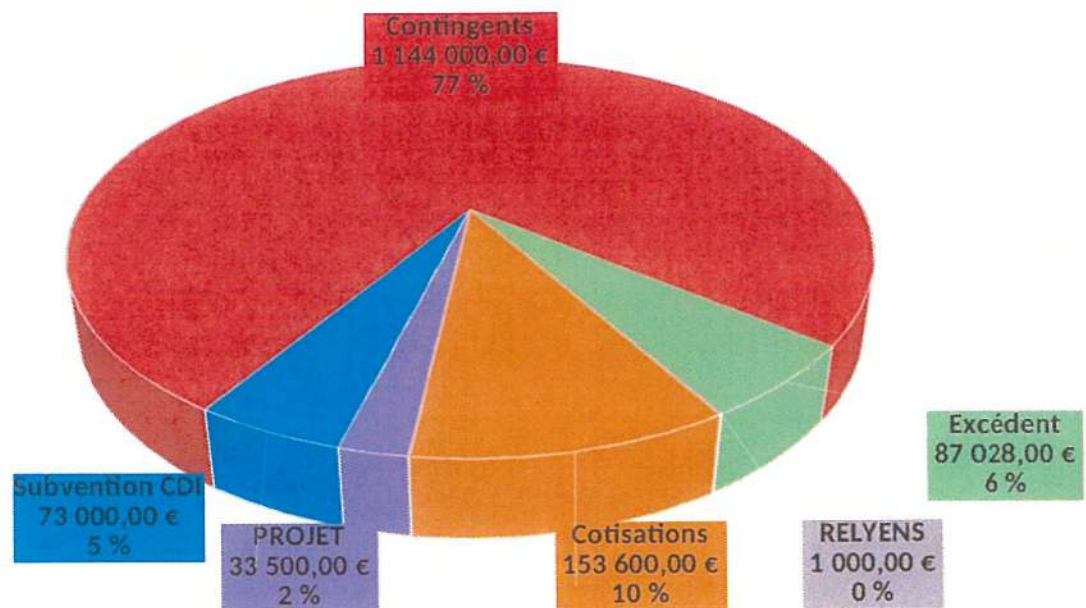
2/ Recettes de la collectivité en fonctionnement

Il est rappelé que le SIM Jean-Wiéner, en qualité de Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, ne dispose ni de dotations de l'État, ni de fiscalité propre.

Son fonctionnement s'effectue à partir du versement du contingent des communes adhérentes (76,60%), des cotisations des usagers (10,28%) et du Conseil Départemental de l'Isère (4,89%).

À noter que des subventions seront versées pour les projets musicaux et pédagogiques (2%).

Les recettes s'équilibrent avec les dépenses à hauteur de 1 493 546€.

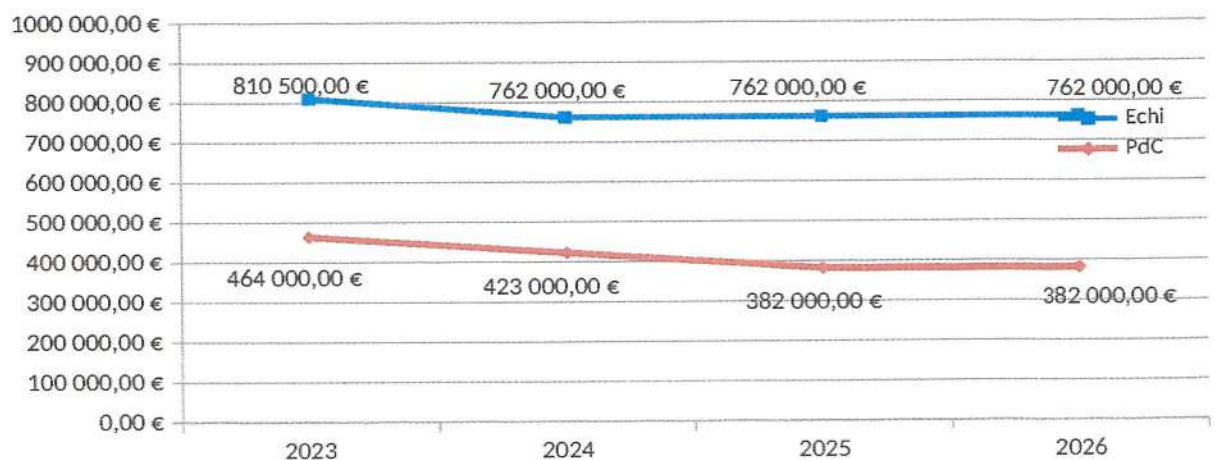


2.1 Contingents des communes :

Conformément au mode de calcul des contingents, la répartition est ainsi faite :

- Pour la commune d'Échirolles, il est maintenu à 762 000€.
- Pour la commune de le Pont-de-Claix, le montant est de 382 000€.

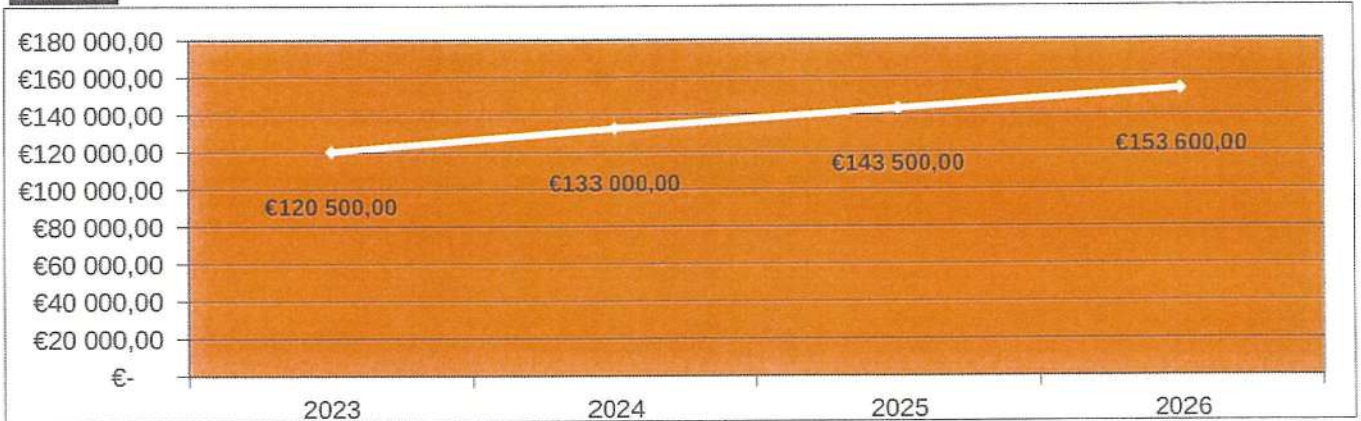
GRAPH 8



2.2 Cotisations des usagers :

Le montant total des cotisations des usagers est en hausse de 10 100€ par rapport au dernier exercice.

GRAPH 9



2.3 Mise à disposition de personnel :

La convention tripartite (Écho Échirolles/ville d'Échirolles/SIM Jean-Wiener) prend fin. En effet, le SIM ne sera plus en mesure de mettre à disposition un de ces agents (directeur artistique/chef d'orchestre). Cela se traduit par une perte de 14 000€ sur les recettes.

2.4 Subvention du Conseil Départemental de l'Isère

Madame La Présidente du SIM Jean-Wiener, par courrier adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Isère (CDI), a exprimé son étonnement concernant la baisse récurrente de la subvention de fonctionnement. Le SIM inscrit cette année la somme de 73 000€.

2.5 Des projets musicaux :

2026 voit la mise en place de différents projets pédagogiques et musicaux/théâtraux ponctuels.

Passerelle Harmonie : création d'un orchestre CM2 à l'école Auguste Delaune et de classes théâtre à l'école Marcel David (Échirolles). Cela se fait en lien avec les 6^e des classes à Horaires Aménagés du collège Pablo Picasso. Le projet s'équilibre en dépenses/recettes à hauteur de 20 800€.

Harmonie Mécanique : il s'agit d'un projet du réseau Sud-Est qui implique un orchestre inter-écoles, un musicien joueur d'orgue de barbarie et des danseurs Hip-Hop. Le projet s'équilibre en dépenses/recettes à hauteur de 8 000€.

Concert « Prince » : concert enseignant-es + grands élèves, sur une partition de Sophie Bœuf (ancienne enseignante du conservatoire Jean-Wiener). Le projet s'équilibre en dépenses/recettes à hauteur de 8 500€.

V – SECTION D'INVESTISSEMENT

L'ensemble des dépenses d'équipement représente un budget de 56 000 €. L'effort d'apporter des nouveaux outils aux élèves permet d'adapter l'enseignement et de fidéliser les élèves.

Présentation des investissements 2026 :

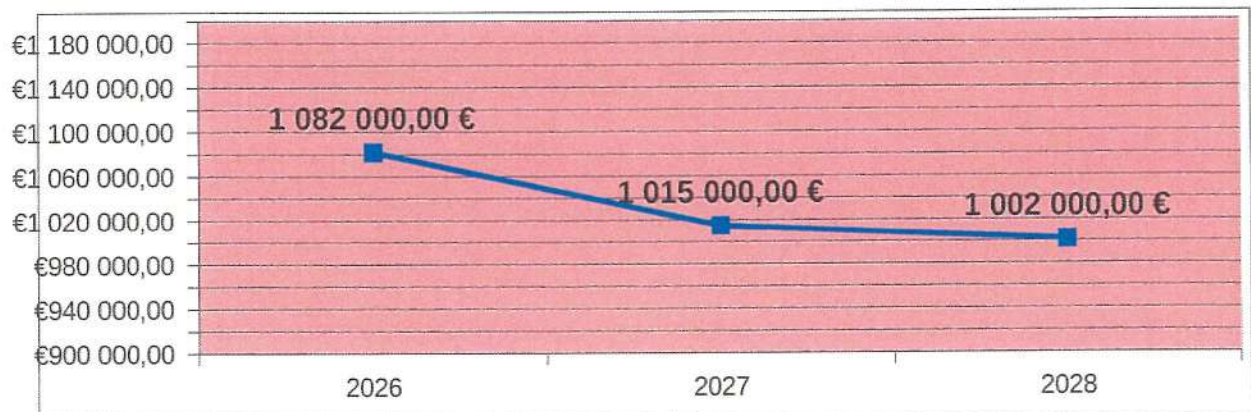
Mobilier	4 000€
Mobilier école	4 000€
Outils numériques	10 000€
Instruments	8 000€
Transport (changement Kangoo)	30 000€

VI/ PRÉPARER LE FUTUR

Compte tenu du contexte national, des incertitudes budgétaires et de réforme comme pour la réforme des retraites, il est difficile d’avoir une vision exacte pour les prochaines années. Cette estimation (2026/2028) s’appuie sur les éléments prévisionnels connus à ce jour.

On pourrait supposer que la masse salariale sera en diminution au vue des éventuelles départs. Ceux-ci seront remplacer ou non ?

GRAPH 10



CONCLUSION

Tout au long du mandat 2020-2026, les délégués du SIM Jean-Wiéner ont su prendre les décisions qui s’imposaient compte-tenu du contexte financier et des différentes crises qui ont traversé cette période.

La qualité du conservatoire, aussi bien dans son enseignement que dans sa diffusion, a été maintenue et soulignée. Les finances ont été maîtrisées tout au long de ces 6 années grâce à la qualité du travail et à l’investissement du personnel administratif.

« La musique est plus belle quand elle est partagée par tous », Jean-Wiéner.